

Nos régions

Rechercher

S'abonner

Se connecter

Services



Menu

- [Société](#)
- [Economie](#)
- [Politique](#)
- [Vie juridique](#)
- [Sorties](#)

**DÉGUSTATION ET VENTE DANS NOS**

Magasin Oingt  
76 place Presberg, Oingt  
04.78.15.91.07  
terroirdespierresdorees@gmail.com contact@vignerons-pierres-dorees.com

www.vignerons-pierres-dorees.com @vigneronspierresdorees

- [Actualité](#)

# Auvergne-Rhône-Alpes : les banques alimentaires et l'Etat signent une charte pour la qualité des dons des distributeurs

Les dons des grands distributeurs aux banques alimentaires sont importants, mais 10 à 15 % des denrées doivent être jetés. Alors qu'en face, l'Etat offre des crédits d'impôts à hauteur de 60 %. Une charte de bonne conduite vient d'être signée.

[Eric SEVEYRAT](#), le vendredi 27 janvier 2023



Confidentialité - Conditions

© ES - Le préfet d'Auvergne-Rhône-Alpes, [Pascal Mailhos](#), et le président de la banque alimentaire du Rhône, [Philippe De Mester](#), ont signé une charte avec les grandes et moyennes surfaces pour que celles-ci fassent dons de produits de qualité.

Le préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, [Pascal Mailhos](#), a effectué l'une de ses dernières sorties lundi 23 janvier à Décines, avant son départ pour un futur poste à Paris. Il s'est rendu au siège de la **banque alimentaire du Rhône**, présidée par Philippe de Mester.

L'objet de la visite était de signer une charte entre l'Etat, des acteurs de la grande distribution et les grandes associations de la collecte : la Banque alimentaire mais aussi les **Restos du cœur** (qui ont leur propre banque).

A cette charte s'associent les distributeurs **Lidl** (premier contributeur en volume), **Leclerc**, **Intermarché**, **Casino**. Carrefour et Auchan ne sont pas signataires.

A lire aussi | [Solidarité : 700 000 euros débloqués par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les associations locales](#)

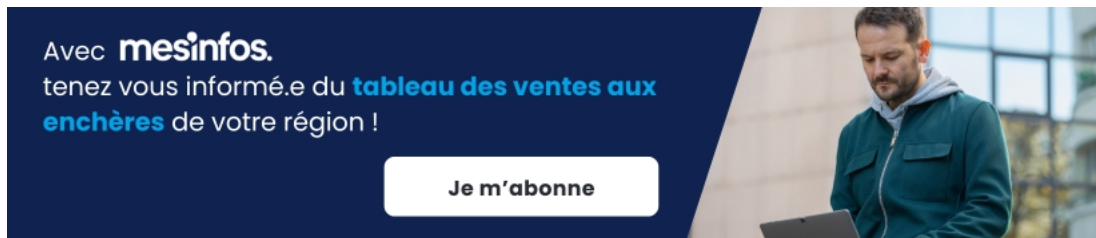
## Dons alimentaires : les grandes et moyennes surfaces contribuent à 20% des volumes de denrées

Les **grandes et moyennes surfaces (GMS)** donne beaucoup (20% des volumes de denrées), mais la qualité des dons est parfois insuffisante, ce qui contraint les banques alimentaires à payer pour jeter parfois 10 à 15 % des denrées, **fruits et légumes** notamment. Des dons essentiels, tiennent à rappeler les associations, car ils permettent aux gens de continuer à cuisiner, ce qui compte dans les situations de précarité :

*"Afin d'améliorer la qualité des dons aux associations, explique Pascal Mailhos, une charte de bonnes pratiques a été élaborée par les services de l'État en Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec les associations et les distributeurs, visant à : garantir l'hygiène et la sécurité du don, sans apporter de contraintes supplémentaires par rapport à la réglementation ; impliquer et former le personnel en charge du don ; s'assurer de l'engagement pour avoir un don de qualité de produits qui pourront réellement être redistribués aux personnes précaires et faire l'objet d'un crédit d'impôt..."*



Lancer le diaporama 11 photos



## Les GMS défiscalisent 60 % des dons aux banques alimentaires

Les distributeurs défiscalisent 60 % des montants de leurs dons, ce qui autorise l'Etat à regarder de près ces opérations de **solidarité** fondamentales dans le pays.

Le préfet Pascal Mailhos, insistant sur la "*fraternité*" qui doit soutenir le pacte républicain, a ajouté lui-même dans la charte une clause engageant les signataires à produire une évaluation de la qualité des dons tous les six mois :



"Dans un contexte marqué par l'inflation, l'engagement de tous les acteurs est essentiel pour prévenir et lutter contre la précarité alimentaire. En ce sens, les distributeurs se sont fortement engagés depuis plusieurs années sur le don de denrées alimentaires aux associations, et plus largement sur le soutien à ces structures", présente le préfet.



Au-delà des besoins en volume de dons, "*c'est surtout dans les points de distribution que les manques de bénévoles se font sentir dans la chaîne de solidarité*", conclut Philippe de Mester, président de la banque alimentaire du Rhône.

A lire aussi | [Alimentation : les petites madeleines d'AMA, une innovation lyonnaise contre la dénutrition](#)

## La banque alimentaire du Rhône redistribue à 140 points de distribution

La banque alimentaire du Rhône, créée en 1986, est la deuxième de France sur les 79 que compte le pays. Elle recueille 5 000 à 6 000 tonnes de **denrées alimentaires** et **produits de première nécessité** chaque année, soient 20 tonnes par jour ouvrés (couches, protections féminines, produits d'hygiène divers) et redistribue à 140 associations du Rhône et épiceries solidaires qui signent une charte avec la banque. Celle-ci ne distribue pas en direct aux particuliers, mais elle peut effectuer ses propres collectes aux particuliers, en sortie des grandes surfaces par exemple.

Les industriels contribuent à 34 % des collectes, alors que les ramasses quotidiennes en GMS représentent 20%, les plateformes logistiques 19 %, l'aide européenne 17 %, les agriculteurs et la collecte nationale annuelle chacun 4,5 %, 1% de divers dons, dont les salons.

## Rhône : 30 000 repas distribués chaque jour grâce à la deuxième banque alimentaire de France

La banque alimentaire du Rhône fait travailler 15 salariés et 80 bénévoles, ce qui permet aux associations de distribution de produire 30 000 repas par jour (11 millions par an). Elle redistribue également aux autres banques de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle dispose de moyens logistiques conséquents dont deux camions gros porteurs capables d'emporter 21 palettes.

Les Restos du coeur possèdent leur propre banque alimentaire sur des volumes environ dix fois plus modestes que la banque alimentaire du Rhône (les Restos lancent leur collecte annuelle les 3 et 4 mars 2023). Restos et banque alimentaire du Rhône échangent des marchandises en bonne intelligence au gré de leurs besoins.

### Partager cet article

